



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 6 avril 2023 (18h30)

Salle Etable- La lombardière à Davezieux

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 39 + 1		
Votants	: 52		
Convocation et affichage	: 30/03/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Virginie	
	BONNET-FERRAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Claudie COSTE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

CC-2023-102 - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, certaines opérations sont suivies dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programme (articles L2313-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales).

A l'occasion de l'adoption du budget primitif 2023, il convient d'examiner ces autorisations de programme : soit pour les clore, soit pour réviser l'enveloppe qui leur est affectée, soit pour réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Par ailleurs est envisagée cette année l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme dédiée à la mise en œuvre d'un programme d'investissement sur les travaux du Conservatoire à rayonnement intercommunal.

Il est ainsi proposé :

- De clore au 31/12/2022, l'AP n°2015/01 « construction centre aquatique ».
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme AP2023/01 « Conservatoire à rayonnement intercommunal »

L'enveloppe financière affectée à cette nouvelle autorisation de programme est de 8.160.000,00 € TTC.

En effet, le passage au niveau communautaire de la compétence "enseignement musical diplômant", jusqu'à présent co-portée par la commune d'Annonay au travers de son conservatoire et par le syndicat départemental « Ardèche Musique et Danse » a été acté par le vote du conseil communautaire du 5 décembre 2022 approuvant l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération.

Annonay Rhône Agglo prévoit, dans le cadre de cette autorisation de programme et pour permettre l'exercice de la compétence « enseignement musical diplômant », de réhabiliter une ancienne usine du quartier de Cance (3 900m²) à Annonay pour y créer un espace offrant des conditions optimales d'apprentissage, de création ou de diffusion de la musique. Le lieu de vie culturelle et sociale qui sera créé a également vocation à accueillir les pratiques amateurs ainsi qu'un espace multifonctionnel.

Il s'agit ainsi de transformer une friche industrielle en équipement public et de créer un pôle culturel comprenant à minima des salles de cours et de répétitions, des espaces de travail collaboratif, des studios d'enregistrement, mais également des espaces publics attractifs aux abords du bâti industriel réhabilité, qui s'appuient sur les éléments naturels du site.

Des enjeux stratégiques seront visés en partenariat avec la Ville d'Annonay :

- Une sobriété foncière et énergétique,
- Une revitalisation d'un quartier en entrée de ville pour Annonay,
- La diversification des usages et une mixité sociale,
- La végétalisation des espaces publics et la valorisation des berges
- L'organisation des flux et du stationnement (mobilités douces) ainsi que l'amélioration des liaisons entre les différents quartiers du centre-ville

Les crédits de paiement ouverts au budget primitif 2023 sur cette Autorisation de Programme seront de 250.000,00 € TTC.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet de plusieurs demandes de financement auprès de nos partenaires avec, en particulier, une inscription au CPER, une demande de soutien au titre du FEDER, ainsi qu'une demande de financement auprès du conseil départemental de l'Ardèche.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PRONONCE la clôture au 31/12/2022 de l'AP n°2015/01 « construction centre aquatique »,

DECIDE d'ouvrir une autorisation de programme libellée « AP 2023/01 – conservatoire à rayonnement intercommunal », dotée d'une enveloppe financière de 8.160.000,00 € TTC, avec 250.000,00 € de crédits de paiement prévus au BP2023, dont le champ opérationnel est précisé dans l'exposé des motifs de la présente délibération.

Le tableau ci-après précise également la répartition pluriannuelle prévisionnelle des crédits de paiement pour « l'AP 2023/01 – conservatoire à rayonnement intercommunal » créée par la présente délibération.

AP n° 2023/01 "Conservatoire à rayonnement intercommunal"	
ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	
<i>(montants en Euros TTC)</i>	
	Situation actuelle
Budget Principal	8 160 000,00 €
REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)	
<i>(montants en Euros TTC)</i>	
	Situation actuelle (*)
CP EXERCICE 2023	250 000,00 €
CP EXERCICE 2024	2 700 000,00 €
CP EXERCICE 2025	3 710 000,00 €
CP EXERCICE 2026	1 500 000,00 €
Total	8 160 000,00 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 07/04/23
 Publié le : 07/04/23
 Transmis en sous-préfecture le : 07/04/23
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230406-41422-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET